**Des gravats aux vestiges :
retour sur un protocole expérimental et sur des collaborations inédites**

résumé de la communication collective LRMH / DRAC IDF-SRA / C2RMF

L’incendie qui s’est produit le 15 avril 2019 à la cathédrale Notre-Dame de Paris a entraîné la constitution, au sol et sur les voûtes, d’amas de matériaux (pierre, bois, métal) dont le déblaiement s’est très vite avéré nécessaire dans le cadre de l’opération de sécurisation de l’édifice. Ces matériaux, issus de différents états de construction de la cathédrale, étaient néanmoins porteurs de très riches informations patrimoniales, et ne pouvaient donc pas être appréhendés comme de simples « gravats » mais bien comme des « vestiges » : dès lors, leur tri et leur prélèvement ne pouvaient se faire sans la mise en œuvre d’un protocole rigoureux – sous peine de perdre définitivement ces informations. Dans ce cadre, les services du ministère de la Culture (Laboratoire de recherche des monuments historiques, Direction régionale des affaires culturelles d’Ile-de-France / service régional de l’archéologie, Centre de recherche et de restauration des musées de France) se sont tout de suite mobilisés pour établir collectivement ce protocole, applicable dans un premier temps aux trois amas constitués au sol (bras nord du transept, croisée et extrémité orientale de la nef). Ce protocole avait pour objectif de documenter le plus précisément possible – par le biais de très nombreuses prises de vue photographiques et orthophotographiques – la localisation au sol de ces éléments avant leur prélèvement par des engins télécommandés (l’accès aux vestiges étant en effet interdit en raison du risque d’effondrement des voûtes). Une fois les vestiges prélevés, ils étaient déposés sur une table de tri, où les équipes du ministère, aidées ponctuellement de l’Inrap, du CNRS et de compagnons présents sur le chantier, effectuaient un tri rigoureux : éléments lapidaires susceptibles d’être réutilisés dans le cadre de la restauration de la cathédrale ou pouvant servir pour des études structurelles, éléments métalliques, bois. Pendant presque 6 mois, l’intégralité des matériaux tombés au sol ont ainsi été prélevés, triés, expertisés avant d’être stockés sur des palettes dans des barnums sur le parvis, où ils ont fait l’objet dans un second temps d’un inventaire et d’un second tri (éléments utiles à la maîtrise d’œuvre et éléments utiles à la recherche dans le temps long).

Parallèlement à ces opérations menées sur les vestiges tombés au sol a été mené le déblaiement de ceux effondrés sur l’extrados des voûtes (charpente et couverture principalement), prélevés cette fois-ci non plus par des engins téléguidés mais par des cordistes. Là encore le principe d’une documentation préalable de chacun des prélèvements a été mis en œuvre, avec une adaptation constante du protocole (prises de vue photographiques, relevés cable-cam par le laboratoire MAP du CNRS pour les voûtes du chœur et de la nef). Tandis que les bois et éléments métalliques étaient conditionnés dans des caisses puis inventoriés dans les barnums, tous les charbons de bois et petits éléments étaient quant à eux conditionnés dans des bigbags puis triés manuellement.

L’ensemble de ces opérations constitue à proprement parler la première étape d’une chaîne opératoire continue, allant du prélèvement des vestiges jusqu’à leur conservation. La collaboration quotidienne entre les équipes du ministère, aidés de collègues d’autres institutions, a permis une réelle complémentarité des compétences entre spécialistes des matériaux et archéologues. Cette collaboration hors-norme, dans un contexte très particulier (urgence impérieuse, adaptation constante au calendrier du chantier de sécurisation sans en perturber l’équilibre, environnement pollué au plomb avec tout ce que cela implique en termes d’équipement et de contraintes de temps de travail) s’est révélé extrêmement fructueuse.

Les vestiges prélevés à Notre-Dame ont désormais vocation à servir plusieurs temps de la recherche. Si une partie est aujourd’hui conservée sur site afin d’aider la maîtrise d’œuvre dans ses choix de restauration (temps court), la grande majorité est en cours de transfert vers des espaces de stockage et de conservation, sous la responsabilité scientifique de la DRAC Ile-de-France, où ils seront utiles à plusieurs échéances : à moyen terme dans le cadre des projets de recherche menés par les groupes de travail mis en place conjointement par le CNRS et les services scientifiques du ministère de la Culture ; et à plus long terme pour la constitution d’une collection d’étude et d’une collection patrimoniale – avec déjà de premiers éléments de réflexion quant à la notion d’élimination.